

Conseil municipal du 26 mai 2025 Les principales délibérations



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 26 mai 2025. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont le projet du Plan local d'urbanisme, l'aménagement de la route départementale 57 ou encore le budget supplémentaire 2025.

Plan local d'urbanisme de Moissy-Cramayel : bilan de la concertation et arrêt de projet du PLU

Lors du Conseil municipal, les élus ont acté une nouvelle étape dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), engagée le 29 mars 2021. Ce document stratégique fixe les règles d'aménagement et d'urbanisation de la commune à horizon 2040. Il s'articule autour de trois grands axes : la préservation du cadre de vie et des ressources naturelles, une urbanisation maîtrisée et qualitative, et le développement de l'attractivité du territoire. Trois Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été élaborées pour accompagner ces objectifs : l'une concerne le centre-ville, une autre la ZAC de Chanteloup, et la troisième porte sur la trame verte et bleue à l'échelle communale. Le PLU intègre également un règlement graphique et écrit, précisant les modalités concrètes d'aménagement selon les secteurs. Cette révision s'est accompagnée d'une large concertation avec les habitants, à travers un panel citoyen, des balades urbaines, des ateliers de travail et plusieurs réunions publiques. Le projet de PLU a été arrêté à une très large majorité : il a été voté à l'unanimité moins une abstention. L'ensemble des documents sera mis à disposition en mairie et en ligne dès la rentrée, avec un registre dédié aux observations du public avant son approbation définitive en décembre 2025.

Parc d'activités de l'A5 - aménagement de la RD 57 : convention à conclure avec l'EPA Sénart, le Département de Seine-et-Marne, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Réau

Le Conseil municipal et les différentes parties : l'EPA Sénart, le Département de Seine-et-Marne, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Réau, ont approuvé la convention concernant les travaux d'aménagement de la RD 57 dans le cadre de la finalisation du parc d'activités de l'A5. Ces aménagements, qui concernent directement les usagers, comprennent : la transformation de plusieurs carrefours, le doublement partiel des voies d'accès pour fluidifier la circulation, ou encore l'aménagement d'une voie verte entre la RD 402 et la RD 305, côté sud. Le projet prévoit également la plantation d'arbres le long de la départementale et la création de merlons paysagers pour améliorer l'intégration du site. La convention précise les engagements de chaque partenaire concernant la réalisation des travaux, le transfert des emprises foncières, ainsi que la répartition des responsabilités pour l'entretien futur : le Département assurera celui de la chaussée, Grand Paris Sud celui de la voie verte, tandis que les communes de Moissy-Cramayel et de Réau prendront en charge les aménagements paysagers situés à leur entrée de ville.



Budget supplémentaire : exercice 2025

Après avoir voté le budget prévisionnel 2025 en décembre dernier, les élus ont approuvé le Compte Financier Unique 2024, le bilan financier de l'année passée. Ce dernier met en évidence un excédent cumulé de 3 148 501 € qui reflète la gestion rigoureuse des charges de fonctionnement dans un contexte économique perturbé ainsi que le dynamisme des bases fiscales.

L'excédent sera repris, comme la loi le prévoit, au budget supplémentaire 2025, voté à l'unanimité et permettra notamment le financement de divers projets dont :

- La rénovation énergétique du groupe scolaire du Noyer-Perrot
- L'acquisition d'un bâtiment avenue Jean-Jacques Fournier
- La réfection de la piste d'athlétisme des Maillettes
- L'extension de la vidéo-protection
- Des travaux de voirie